



Financer la justice climatique

Une taxe sur les transactions financières (TTF)
au service des populations et de la planète

} **Gérée par:**

Le Fonds vert pour le climat
des Nations unies

} **Mise en œuvre au travers:**

D'une action coordonnée
de tous les secteurs

} **Ayant pour cible:**

Les communautés vulnérables,
dans le respect de leurs droits
sociaux et environnementaux

Dans ce document

Introduction	3
Agir dès maintenant en instaurant une taxe sur les transactions financières	4
La création d'une taxe sur les transactions financières n'est pas une utopie	5
Une taxe sur les transactions financières au service du bien-être des populations et de la planète	6
Principes généraux de gouvernance et de prise de décision	6
Comment gérer et allouer les fonds?	7
Soutenir les systèmes nationaux	7
Accès direct	7
Participation efficiente des parties prenantes	8
Sauvegardes sociales et environnementales	9
Conclusions et recommandations	12

Ce document présente le point de vue de la CIDSE sur la taxe sur les transactions financières (TTF) et l'utilisation d'une partie de ses recettes pour financer la justice climatique.

Personnes de contact: Jean Saldanha (saldanha@cidse.org) et Astrid Schwietering (schwietering@cidse.org)

Publié en juin 2011 par la CIDSE, rue Stévin 16, 1000, Bruxelles, Belgique

Photo de couverture: Peter de Roover

Ce document est disponible en français et en anglais sur www.cidse.org/resources

Introduction

Plus de dix ans après la Déclaration du Millénaire et l'adoption officielle des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce monde aurait dû paraître nettement plus vivable pour la moitié au moins des hommes, femmes et enfants en situation d'extrême pauvreté. Les quelques avancées enregistrées pour atteindre ne serait-ce que le seuil minimaliste des OMD d'ici 2015 ont malheureusement été victimes d'un manque de volonté politique, de la récession économique mondiale et surtout du changement climatique.

Au cours de cette période, les gouvernements ont pris conscience que le changement climatique n'était pas qu'une injustice environnementale, mais une urgence humanitaire et de développement d'envergure mondiale; aussi cherchent-ils les moyens d'atténuer les effets de ce phénomène et de s'y adapter. Les ressources financières - ou plutôt leur insuffisance - constituent une des principales pierres d'achoppement dans les négociations.

Il n'en demeure pas moins que le principal résultat obtenu à l'issue des négociations sur le changement climatique à Cancún en décembre 2010 aura été la création du nouveau Fonds vert pour le climat, lequel

est censé recevoir et redistribuer jusqu'à 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Une estimation de la Banque mondiale situe toutefois le seul coût de l'adaptation dans une fourchette comprise entre 75 et 100 milliards de dollars par an. Les ONG considèrent qu'une rallonge annuelle de plus de 200 milliards de dollars d'aide publique en sus des objectifs d'aide au développement existants serait nécessaire pour apporter une réponse adéquate aux besoins financiers en matière d'adaptation et d'atténuation.¹

La majorité des pays de l'OCDE étant en pleine récession économique, la question qui brûle toutes les lèvres est donc de savoir où trouver cet argent. Beaucoup n'entrevoient d'autre alternative qu'un financement du secteur privé. À condition d'être transparent et bien réglementé,² un financement privé pourrait en effet répondre à ce besoin, mais on sait que l'objectif du privé est de maximiser le profit et non de servir le bien commun. Vu sous l'angle de la justice et du développement, l'argent doit forcément venir du secteur public, pour investir dans le bien commun et ainsi acquitter une part importante de la facture de la lutte contre le changement climatique.



Agir dès maintenant **en instaurant une taxe sur les transactions financières**

Les propositions de mécanismes ne manquent pas dès lors qu'il s'agit de trouver de l'argent public supplémentaire et de payer la facture. Le Groupe consultatif de haut niveau des Nations unies sur le financement de la lutte contre le changement climatique a analysé quelques-unes d'entre elles dans son rapport.³

Pour la CIDSE, l'ampleur et la nature du défi posé par le changement climatique requièrent l'adoption de plusieurs mécanismes innovants qui doivent être financés par de l'argent public, être capables de générer des fonds suffisants et appliquer le principe du «pollueur-payeur». Depuis longtemps, la CIDSE plaide pour que les recettes engendrées par une taxe sur les transactions financières soient utilisées pour financer le développement et la lutte contre le changement climatique. Ce document réfléchit à la façon dont ces fonds pourraient être gérés et alloués et insiste sur l'importance de la mise en place de sauvegardes sociales et environnementales solides.

La CIDSE soutient l'idée d'une taxe sur les transactions financières (TTF) pour trois raisons principales:

}] Trouver d'urgence l'argent nécessaire:

la TTF est un mécanisme innovant qui, si elle était introduite à un taux moyen de 0,05%,⁴ pourrait rapporter environ 1,21% du PIB mondial, soit 661,1 milliards de dollars.⁵ Un montant suffisant pour combattre le changement climatique et résoudre les problèmes de développement.

}] Stabiliser les marchés financiers:

bien conçue, une TTF frapperait essentiellement les catégories d'échanges qui, sur les marchés financiers, n'ont pas de valeur ajoutée évidente pour l'économie réelle. Elle réduirait du même coup la spéculation et contribuerait à stabiliser les marchés financiers.

}] Répartir le fardeau, protéger le bien commun:

la TTF ne représente aucune charge supplémentaire pour le contribuable moyen, à qui l'on fait déjà payer la facture des réponses aux crises mondiales. Le secteur financier a largement profité de la mondialisation. Au travers de la TTF, il pourrait contribuer à relever les défis mondiaux, prendre en charge une partie du fardeau financier des crises mondiales et assurer un avenir sûr et sain pour les populations et la planète.

La création d'une taxe sur les transactions financières n'est pas une utopie

Des études menées par le Fonds monétaire international⁶ et la Commission européenne⁷ en 2010 confirment la faisabilité d'une TTF. Les discours politiques en sa faveur se multiplient. Lors du Sommet des OMD de septembre 2010, le Président de la République française Nicolas Sarkozy et le Premier Ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero se sont publiquement prononcés en sa faveur. Plus tard, en présentant les priorités de la présidence française du G20, Nicolas Sarkozy a réitéré son attachement à une TTF pour financer le développement et la lutte contre le changement climatique. En mars 2011, la Chancelière allemande et le Chancelier autrichien ont déclaré qu'ils avaient

l'intention de demander aux pays de l'Eurozone d'accepter la taxe.⁸ Plusieurs parlementaires nationaux, surtout aux États-Unis et au Canada, ont déposé des projets de loi instaurant une TTF. Le Parlement européen appelle régulièrement l'UE à envisager sérieusement la mise en œuvre d'une TTF. En mars 2011, il est même allé jusqu'à demander l'instauration d'une TTF au niveau européen au cas où le G20 ne parviendrait pas à s'entendre sur la mise en œuvre d'une TTF au niveau mondial.⁹ La Commission européenne envisage actuellement la TTF comme une nouvelle source de recettes en prévision du cadre budgétaire pluriannuel 2014-2020, dont elle doit déposer l'avant-projet en juin 2011.¹⁰

Pratiquement, comment percevoir la TTF: de manière centralisée ou décentralisée ?

Perception centralisée: la taxe est perçue au point de règlement, soit sur les systèmes électroniques lors des échanges, soit aux plates-formes de contrepartie centrale (CCP) ou aux dépositaires centraux de titres (DCT) dans le cas de transactions de gré à gré. Bien que l'approche centralisée soit la plus efficace, elle requiert deux conditions préalables: que tous les pays importants d'un fuseau horaire d'échange introduisent une TTF et que l'apurement des transactions de gré à gré via les CCP soit obligatoire.

Perception décentralisée: la TTF est collectée en vertu du «principe personnel», c'est-à-dire que le résident d'une juridiction où s'applique la TTF est juridiquement considéré comme le débiteur de la taxe lorsqu'il commande une transaction soit dans son pays, soit à l'étranger.¹¹ La taxe est déduite du compte du débiteur et reversée aux autorités fiscales par la banque ou les cabinets de courtage qui reçoivent et traitent l'ordre («taxation à la source»). L'approche décentralisée permet à un pays ou à un groupe de pays «d'ouvrir la voie» dans la mise en œuvre et le pilotage d'une TTF dont le périmètre pourra par la suite être élargi à d'autres pays de façon systématique.



Une taxe sur les transactions financières **au service du bien-être des populations et de la planète**

La faisabilité de la taxe étant admise et les discours politiques en sa faveur se multipliant, la CIDSE estime le moment venu d'amorcer un débat sur l'affectation des recettes de la TTF. La CIDSE propose de les affecter au nouveau Fonds vert pour le climat des Nations unies, dans la mesure où il devient urgent de trouver les 100 premiers milliards de dollars de sa dotation. Ce chapitre explique quels sont les critères à respecter par les décideurs pour l'usage des recettes de la TTF et analyse les conditions à remplir pour qu'elles aient une incidence positive sur les conditions de vie des populations des pays en développement.

Principes généraux de gouvernance et de prise de décision

Pour avoir un impact positif et durable sur les conditions de vie des bénéficiaires finaux des ressources et sur le bien-être général de la planète, l'affectation des recettes de la TTF à la justice climatique devrait, selon la CIDSE, répondre aux critères suivants:

Appropriation commune: il faut une appropriation nationale, pas seulement gouvernementale. En d'autres termes, des représentants de toutes les parties prenantes, y compris de la société civile, doivent être pleinement associés à tous les stades (délimitation de la portée, discussions et prises de décision).

Redevabilité: les gouvernements doivent rendre des comptes à leurs citoyens. Cette «redevabilité descendante» est encore plus importante que la «responsabilité mutuelle» par laquelle les bailleurs de fonds apportent prévisibilité et garantie, tandis que les bénéficiaires s'accordent sur des dépenses transparentes et responsables.

Responsabilité: consiste à veiller à ce que l'argent aille là où il est censé aller et profite à ceux qui en ont le plus besoin. La meilleure façon d'y parvenir, c'est d'être totalement transparent dans les prises de décisions relatives aux financements et aux décaissements, aux motifs qui les sous-tendent, et de donner aux groupes de la société civile l'occasion de participer aux processus officiels et de les contrôler.

Une gouvernance représentative, multilatérale et démocratique: pour cela, il faut un équilibre entre représentants du Nord et du Sud dans les conseils d'administration des institutions appelées à gérer les recettes de la TTF et il faut associer un large éventail de parties prenantes en mesure d'éclairer et de remettre en cause les décisions, y compris au travers de mécanismes de recours.

Emancipation: bien que d'un point de vue financier, il soit important d'arriver à des résultats clairs et nets dans un processus de développement, la manière dont on y parvient est toute aussi importante. Le renforcement des droits, une attention particulière portée aux plus vulnérables et

le développement des capacités sont autant d'indicateurs importants d'émancipation devant être inclus dans les systèmes d'allocation des ressources. Pour ce faire, les perspectives de genre et de droits humains doivent faire intrinsèquement partie du système d'allocation.

S'attaquer à toutes les formes de vulnérabilité: la vulnérabilité au changement climatique n'est pas un problème isolé. Elle s'accompagne généralement d'une absence de voix au chapitre quand se prennent des décisions importantes pour le bien-être de la communauté, d'un manque d'infrastructures pour accéder aux marchés financiers locaux, d'un manque de systèmes d'appui social et de pouvoir de négociation. Les causes structurelles d'exclusion et de vulnérabilité doivent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales.

Comment gérer et allouer les fonds?

Équité et efficacité doivent être les maîtres-mots qui garantissent la légitimité de l'instance habilitée à allouer les fonds, si l'on veut être certain que le transfert financier est une question de droits et non de charité. Les fonds de lutte contre le changement climatique provenant des recettes de la TTF devraient être régis par le Fonds vert pour le climat des Nations unies.

A l'heure actuelle, l'aide au développement soutient soit des projets spécifiques, soit des programmes sectoriels ou plus vastes.

Le financement de programmes par l'entremise de mécanismes publics est de plus en plus fréquent. En 2008, 3,2 milliards de dollars ont été injectés sous forme d'appui budgétaire général.¹² Les

quelque 119 milliards de dollars restants ont été alloués sous forme d'appui sectoriel ou de soutien à des projets individuels. L'appui budgétaire ou le financement de programme sont des modalités qui permettent aux autorités nationales de fixer elles-mêmes leurs priorités et de mettre en place leurs propres systèmes en payant la formation du personnel, le renforcement institutionnel et les salaires. Cependant, c'est un sujet à controverse parmi les donateurs en raison principalement des risques de corruption ainsi que parmi certains groupes de la société civile à cause du manque de transparence et de consultation des gouvernements par rapport à leur utilisation de l'appui budgétaire.

Soutenir les systèmes nationaux: passer par les systèmes nationaux pour acheminer des fonds qui ne sont pas préalablement affectés à des projets ou à des lignes de dépenses est une solution qui fonctionne sous certaines conditions. Il existe une forte mobilisation en faveur de l'appui à des systèmes publics et pas seulement à des projets dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. D'après la Commission sur le changement climatique et le développement, «l'adaptation couvre pratiquement tous les secteurs d'activité d'un gouvernement national: finances, planification, agriculture, gestion de l'eau, santé, sécurité, catastrophes, infrastructures, sécurité alimentaire, etc. Il ne peut y avoir d'action efficace sans coordination entre ces différents secteurs; il faut pour cela que tous les services de l'État qui s'occupent d'adaptation soient dirigés et coordonnés au niveau politique et organisationnel le plus élevé.»¹³

Accès direct: les pays en développement et la société civile vont un cran plus loin. Beaucoup de pays en développement voient dans le financement de la lutte contre le changement climatique une compensation



versée par les pays développés et demandent à avoir directement accès aux nouveaux mécanismes y afférents, comme par exemple, le Fonds pour l'adaptation. Il s'agit pour ces pays d'avoir accès à un financement substantiel, obligatoire et automatique; cette approche est de plus en plus souvent décrite comme le droit pour les bénéficiaires à avoir un «accès direct» aux financements sur la scène internationale, sans devoir passer par l'intermédiaire des institutions internationales.¹⁴

Quel que soit le mécanisme d'allocation, la participation et le renforcement des capacités de la société civile sont impératifs pour que les plus menacés par le changement climatique puissent demander des comptes à ceux qui mettent en œuvre les mesures de lutte contre ce phénomène. Toutes les parties prenantes y compris la société civile et les parlements nationaux se doivent d'apporter un éclairage venu du terrain et d'être une force de réaction et de proposition, face aux décisions prises par les gouvernements. Pour s'acquitter de cette mission, elles doivent appliquer en toute transparence les critères et les mesures qui accompagnent les principes de «Publish What You Fund». La participation de toutes les parties prenantes est également le gage d'actions de lutte contre le changement climatique adéquates et efficaces, ce qui est essentiel pour répondre aux besoins urgents des pays en développement.¹⁵

D'après les principes de Publish What You Fund,¹⁶ les informations relatives à l'aide devraient:

- préciser les objectifs et les domaines de concentration;
- être complètes – couvrir toute l'aide;
- être en phase avec le budget – les informations relatives à l'aide doivent être fournies en fonction du cycle budgétaire du pays bénéficiaire et des classifications budgétaires du bénéficiaire;
- être traçables – couvrir l'ensemble de la «filière» de l'aide, y compris les subventions en cascade / la soustraction;
- décrire les conditions, les termes, etc. – et pas seulement le volet financier;
- être fournies en temps utile – pour que l'information ne soit pas obsolète;
- être prises en compte dans les plans de prospective à moyen terme – les estimations des dépenses devraient permettre une planification sur 3 à 5 ans.

Participation efficiente des parties prenantes: des investissements climatiques sont nécessaires dans pratiquement tous les secteurs de l'économie: de l'agriculture à la gestion des forêts en passant par l'énergie, le transport et le logement pour ce qui concerne l'atténuation et, de la gestion côtière à l'agriculture en passant par la santé et le logement pour ce qui concerne l'adaptation. Les parties prenantes, les groupes vulnérables et l'environnement naturel varient en fonction de chaque secteur.

L'élaboration des Cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSR)17 et des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) est loin d'avoir été aussi participative qu'elle aurait dû l'être, ce qui prouve que des sauvegardes internationales claires sont nécessaires pour assurer la participation des parties prenantes, en veillant plus particulièrement à ce que les femmes et les autres groupes particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique soient consultés.

Sauvegardes sociales et environnementales: il est peu probable qu'une planification et une mise en œuvre participatives suffisent à préserver les communautés vulnérables des effets négatifs du changement climatique. Il faut donc y ajouter des sauvegardes sociales et environnementales.

Les fonds climatiques actuels ayant des approches très variées en ce qui concerne les sauvegardes, on pourrait être tenté de se fier aux procédures de sauvegarde institutionnelles existantes. Celles des institutions financières internationales (IFI) sont actuellement les plus complètes. La démarche de sauvegarde adoptée par la Banque mondiale ne couvre cependant pas les accords internationaux contraignants en matière de droits humains et de droit du travail, sa composante genre est faible et elle exige une simple «consultation» des peuples autochtones en lieu et place de leur consentement préalable, libre et éclairé.¹⁸

L'appel mentionné plus haut à un accès direct aux financements de la lutte contre le changement climatique sous-entend que le devoir de diligence sociale et environnementale raisonnable est transféré vers des États qui disposent (ou ne disposent pas) d'un arsenal de procédures complet et efficace.

Certains craignent que, par-delà les exigences comptables de base, les freins et contrepoids imposés par la communauté internationale sur le financement de la lutte contre le changement climatique ne soient perçus par les pays en développement comme une atteinte à leur souveraineté. Dans les faits, la situation sera probablement plus nuancée, surtout si l'on tient compte du fait que les pays en développement ont également intérêt à ce que les mécanismes assortis de modalités d'accès direct donnent l'image d'un financement responsable et soumis à des normes élevées, et qu'ils attirent de nouveaux appuis politiques et financiers plutôt que de les refroidir.

Il ne s'agit pas de copier-coller des politiques de sauvegarde incomplètes et insatisfaisantes parce qu'il n'y en a pas d'autres sous la main, mais bien de tirer les enseignements de celles mises en place par les IFI afin de définir un nouveau cadre international de sauvegardes pour le financement de la lutte contre le changement climatique. Un solide corpus de sauvegardes sociales et environnementales s'avère d'autant plus nécessaire que ce financement est probablement appelé à passer de plus en plus par des modalités d'accès direct pour les gouvernements.

SAUVEGARDES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES¹⁹ - définition

Principes, critères et indicateurs servant à définir les conditions nécessaires pour que les financements (de la lutte contre le changement climatique) aient un impact positif sur les conditions de vie des populations et ne nuisent pas aux communautés. Elles offrent un cadre permettant d'évaluer les performances sociales et environnementales grâce à un processus impliquant toutes les parties prenantes, depuis la conception des programmes dirigés par les gouvernements jusqu'à leur mise en œuvre et l'évaluation de leurs impacts sociaux et environnementaux. Les sauvegardes sociales et environnementales permettent ainsi une évaluation cohérente quelles que soient les sources de financement.



Tous les financements de la lutte contre le changement climatique doivent respecter des sauvegardes sociales et environnementales qui:

- sont complètes et reflètent les engagements internationaux;
- sont réactives face à un paysage d'investissement changeant, bien que s'appuyant sur un corpus inamovible de protections sociales et environnementales;
- garantissent une consultation réelle et efficiente des communautés;
- s'accompagnent d'une supervision et de mécanismes de contrôle rigoureux;

- veillent à ce que la capacité de mise en œuvre des sauvegardes existe, et notamment à ce que les communautés comprennent les règlements et cherchent à avoir recours à la justice;
- garantissent la transparence et l'accès à l'information;
- imposent comme condition de base la présence d'un mécanisme de reddition de comptes indépendant et d'un système de traitement des plaintes.



Les sauvegardes sont oubliées dès lors qu'il s'agit d'énergie hydroélectrique

Sous prétexte de lutter contre le changement climatique, la Banque mondiale s'est engagée à accroître considérablement ses prêts à de gros projets hydroélectriques, tout en reconnaissant que l'énergie hydroélectrique «est et demeure risquée et parfois controversée».²⁰ La Commission mondiale des barrages a vivement critiqué cette implication de la Banque dans des grands barrages hydroélectriques, mais celle-ci a refusé de souscrire aux lignes directrices émises par la Commission. Les prêts accordés à des grands projets de plus de 10 Mégawatts sont passés de 23 millions de dollars en 2003 à plus d'un milliard de dollars en 2008.²¹ La Banque prétend avoir mis en place une série de procédures pour intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans sa nouvelle démarche. Les analystes de la société civile se montrent néanmoins méfiants car les communautés locales n'ont pas été

consultées pour les prises de décisions, les effets sur les écosystèmes ont été minimisés, et la Banque a foulé aux pieds ses propres sauvegardes sociales et environnementales à de nombreuses reprises par le passé, sans le reconnaître ni corriger le tir. Depuis 2005, la Banque apporte par exemple son soutien au projet hydroélectrique controversé de Nam Theun 2 en République démocratique populaire du Laos, alors que ce projet fait l'objet de vives critiques, dont le non-respect des accords juridiques et des accords sociaux et environnementaux. Un document publié par International Rivers en 2008 rapporte que 2000 villageois ont été dépossédés de leurs champs de paddy et d'autres terres depuis 2006, sans avoir reçu de contrepartie. Au total, la construction du barrage a entraîné le déplacement de plus de 6 000 personnes sans prise en compte de leurs besoins ni de ceux des communautés en aval.²²

- }] La Conférence des Parties des Nations unies** devrait étudier les différentes possibilités d'allocation des fonds de lutte contre le changement climatique, et au minimum s'entendre sur les niveaux plancher et plafond des allocations par pays.
- }] Pour être efficaces,** les modalités de financement de la lutte contre le changement climatique devraient servir à renforcer la **coordination intersectorielle** dans le pays.
- }] La communauté internationale doit impérativement définir des orientations claires** en ce qui concerne la participation des parties prenantes, en accordant une attention spéciale à la participation des femmes et d'autres groupes particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.
- }] Il faut tirer les enseignements des sauvegardes déjà mises en place** afin de définir un nouveau cadre international de sauvegardes pour le financement de la lutte contre le changement climatique.



Accès direct pour la lutte contre l'érosion des côtes sénégalaises

En novembre 2010, le Centre sénégalais de suivi écologique (CSE) est devenu la première organisation à bénéficier d'un «accès direct» aux financements d'adaptation, après que le Fonds pour l'adaptation des Nations unies ait décidé de financer à hauteur de 8 millions de dollars son projet de lutte contre l'érosion côtière exacerbée par le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer.²³

Le projet que dirige le CSE vise à protéger les maisons et les infrastructures économiques menacées par l'érosion, notamment les zones de transformation du poisson, les docks, les infrastructures touristiques et culturelles, et à restaurer les activités perdues ou menacées. Le projet vise également à empêcher la salinisation des terres agricoles destinées à la riziculture par la construction de digues anti-sel. Il aidera les communautés locales des zones côtières, et plus particulièrement les femmes, à traiter les déchets

solides et à transformer le poisson. Il sensibilisera et formera aussi la population locale aux techniques d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières.

Ce projet sénégalais se distingue par sa transparence et la participation des populations locales et vulnérables aux prises de décision. Contrairement à d'autres projets, la proposition du CSE indique non seulement le nombre de consultations, mais aussi les apports explicites des communautés et des associations. La liste de toutes les décisions pertinentes et des personnes qui les ont prises est du domaine public.

Il y a une forte appropriation de l'initiative car le CSE met le projet en œuvre en collaboration avec des organisations d'horizons divers, qui travaillent en étroite concertation avec les communautés locales, et qui assument des tâches diverses dans l'exécution du projet en fonction de leurs capacités.



Conclusions et recommandations

La taxe sur les transactions financières est un moyen opportun d'accroître les montants disponibles pour la lutte contre le changement climatique et pour approvisionner le Fonds vert pour le climat. Il est probable que la promesse faite à Copenhague de financer la lutte contre le changement climatique à hauteur de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, somme dont la majeure partie transitera par ce fonds, va profondément modifier la donne des investissements dans les pays en développement.

Les investissements dans la lutte contre le changement climatique devront être ambitieux, innovants et transformer les sociétés et les économies afin de stabiliser rapidement la courbe ascendante des émissions et de renforcer la résilience au changement climatique.

La légitimité du Fonds vert pour le climat étant reconnue, ce dernier est le mieux placé pour gérer les fonds de lutte contre le changement climatique. Sa gouvernance devra être efficace et équitable pour que les investissements dans ce domaine puissent répondre aux besoins. Pour avoir l'effet de transformation désiré, ils devront répondre à une autre condition indispensable, à savoir une approche programmatique dans laquelle les financements soutiennent les systèmes nationaux. La société civile va un cran plus loin, en demandant que l'accès direct soit la modalité retenue pour les transferts de fonds de lutte contre le changement climatique à destination des pays en développement.

Il ne faudrait toutefois pas oublier qu'il y a aussi un revers à des investissements porteurs d'ambition et de transformation dans la lutte contre le changement climatique.

Plusieurs articles et ouvrages ont déjà démontré que ces financements pouvaient accroître le fardeau des communautés vulnérables. Les réimplantations forcées, l'insécurité foncière et la perte de moyens de subsistance sont autant d'effets déjà associés au financement de l'atténuation dans l'hydroélectricité et les plantations de biocarburants. Les risques sont à peu près les mêmes dans le cas du financement de l'adaptation.

La prolifération des fonds de lutte contre le changement climatique, de même que la multiplication des demandes d'accès direct posent également problème en termes de protection des droits sociaux et environnementaux. Aucun de ces fonds n'est assorti d'un corpus de sauvegardes qui témoigne de l'ensemble des engagements juridiques internationaux de tous les pays, notamment les engagements relatifs aux droits humains, à la biodiversité, aux populations autochtones et aux droits de la femme. Le fait d'avoir un seul fond, correctement doté, géré par les Nations unies et incorporant de solides sauvegardes sociales et environnementales permettrait d'éviter un «papillonnage» à la recherche de diligence raisonnable la moins stricte et donc un nivellement par le bas. Il est en outre indispensable d'avoir une approche coordonnée avec d'autres fonds tels que ceux régis par les institutions financières internationales, etc.

En réalité, les politiques de sauvegardes sociales et environnementales devraient tendre à ce que les systèmes et règlements nationaux apportent aux communautés et à leur environnement des protections universellement reconnues, et à ce que les investissements financiers se traduisent par des avantages durables.

} Les recettes de la TTF destinées à la lutte contre le changement climatique devraient transiter par le Fonds vert pour le climat des Nations unies.

} Le renforcement de la coordination intersectorielle devrait être un principe clé du mécanisme d'allocation des fonds de lutte contre le changement climatique.

} Tous les fonds investis dans la lutte contre le changement climatique devraient respecter les sauvegardes sociales et environnementales.



Notes

- 1 Voyez la note d'information d'Oxfam, «Climate Finance Post-Copenhagen», mai 2010 (www.oxfam.org.uk/resources/policy/climate_change) et la note d'information des Amis de la Terre, «International Climate Finance: An Overview», novembre 2010 (www.foe.co.uk/resource/briefings/climate_finance_us.pdf).
- 2 Voyez par exemple la recommandation visant à avoir des marchés du carbone aussi simples et petits que nécessaire pour atteindre les objectifs écologiques du système dans Chan M. Smaller, «Simpler and More Stable: Designing carbon markets for environmental et financial integrity», Amis de la Terre, septembre 2009.
- 3 Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique au Secrétaire général des Nations unies, novembre 2010.
- 4 Cette estimation repose sur les données de transactions de 2007 et couvre les échanges sur tous les marchés, qu'il s'agisse du marché des actions, des obligations, des devises, des produits de base et des transactions dérivées, à terme et de gré à gré (transactions directes entre deux parties).
- 5 Schulmeister S., «Short-term Asset Trading, long-term Price Swings, and the Stabilizing Potential of a Transactions Tax», Institut autrichien de recherche économique (WIFO), octobre 2010.
- 6 Fonds monétaire international, «A Fair and Substantial Contribution by the Financial Sector», rapport final pour le G20, juin 2010 (<http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/062710b.pdf>).
- 7 Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, «La taxation du secteur financier», octobre 2010 (http://www.google.be/url?sa=t&source=web&cd=2&ved=0CCwQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.toad.eesc.europa.eu%2FViewDoc.aspx%3Fdoc%3Dcomm%255C2010%255Ccomm549%255Cfr%255Ccomm549-2010_part1_ext_fr.doc&ei=eUCwTYXcGMmZOrCi8Zoj&usg=AFQjCNHnW7AJwC_zJoUJ7KZVbVDYjCqns).
- 8 Communiqués de presse de la Chancellerie allemande Angela Merkel et du Chancelier fédéral de la République d'Autriche, Werner Faymann, 2 mars 2011 (www.bundeskanzlerin.de/nn_683698/Content/DE/Mitschrift/Pressekonferenzen/2011/03/2011-03-02-bkin-faymann.html).
- 9 Résolution du Parlement européen du 8 mars 2011 sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen (2010/2105(INI)), Rapporteur: Anni Podimata (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0080+0+DOC+XML+V0//FR>).

- 10 Communication de la Commission européenne du 19 octobre 2010, «Le réexamen du budget de l'UE», COM(2010)700 (http://ec.europa.eu/budget/reform/library/communication/com_2010_700_fr.pdf).
- 11 Schulmeister S., Institut autrichien de recherche économique (WIFO), octobre 2010.
- 12 Voyez les statistiques du développement international, CAD de l'OCDE (<http://goo.gl/D0Z6>).
- 13 Rapport de la Commission sur le changement climatique et le développement «Closing the gaps», 2009, p. 26.
- 14 Voyez Caritas Internationalis et CIDSE, «Business as unusual. Direct access: Giving power back to the poor?», juin 2010 (www.cidse.org/resources).
- 15 Ibid.
- 16 Voyez <http://www.publishwhatyoufund.org/>.
- 17 Caritas Internationalis et CIDSE, «Le théâtre des CSRP: l'élaboration en coulisses de la politique et de l'avenir du processus des CSRP», septembre 2004 (www.cidse.org/resources).
- 18 Voyez «Protéger, respecter et réparer - Clés pour la mise en œuvre et le suivi du mandat. 3ème communication écrite au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des entreprises», CIDSE, octobre 2010 (www.cidse.org/resources).
- 19 <http://www.careclimatechange.org/files/presentations/REDD+SES.pdf>.
- 20 Bretton Woods Project, juillet 2009.
- 21 Ibid. Bien qu'on ait cru à l'origine que le Fonds pour les technologies propres s'intéresserait aux grandes installations hydroélectriques, aucun investissement de ce type n'a eu lieu jusqu'ici.
- 22 International Rivers, 2008.
- 23 <http://www.germanwatch.org/klima/afnl-no1.pdf> ou <http://adaptation-fund.org/node/1005>.

Membres de la CIDSE



Autriche



Belgique



Belgique



Canada



Angleterre et
Pays de Galles



France



Allemagne



Irlande



Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



Ecosse



Espagne



Suisse



Etats-Unis

La CIDSE est une alliance internationale d'organisations de développement catholiques. Ses membres s'efforcent d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer la justice dans le monde selon une stratégie qui leur est commune. Les actions de plaidoyer de la CIDSE couvrent les domaines suivants: la gouvernance mondiale; les ressources allouées au développement; la justice climatique; l'alimentation, l'agriculture et le commerce durable ainsi que les entreprises et les droits humains.